

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2026

RECONNAÎTRE L'ÉDUCATION AU DEHORS ET EN CONTACT AVEC LA NATURE ET
RÉAFFIRMER LA PLACE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE À L'ÉCOLE - (N° 2425)

Commission	
Gouvernement	

N° 32

AMENDEMENT

présenté par
M. Dragon, M. Falcon, M. Perez et M. Mauvieux

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, supprimer les mots :

« la transition écologique et climatique ainsi qu'à la préservation de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'Éducation nationale doit rester un espace de neutralité et de transmission du savoir, et non un lieu de diffusion d'idéologies politiques. Son rôle est d'accompagner les élèves dans la construction de leur esprit critique, sans orienter leurs convictions. L'école a pour mission d'exposer les élèves à la pluralité des idées et des courants de pensée, afin de leur donner les outils nécessaires pour comprendre le monde, réfléchir par eux-mêmes et forger une opinion politique et philosophique personnelle. En garantissant cette neutralité et cette ouverture intellectuelle, l'institution scolaire contribue à former des citoyens libres, capables de faire des choix éclairés à l'âge adulte, notamment lors des échéances électorales qui engagent l'avenir de la Nation, sans que les intérêts fondamentaux de celle-ci ne soient compromis par une influence idéologique précoce.